

**Nom commercial :** DIFEND EXTRA**Code produit:** GM 115-116 C1557/FR

Version actuelle: 1.0.3, établi le: 05.08.2021

Version remplacée: 1.0.2, établi le: 14.10.2020

Région: FR

**RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise****1.1 Identificateur de produit****Nom commercial****DIFEND EXTRA****1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées****Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange**

Produit phytopharmaceutique

Fongicide pour la protection des semences.

**Utilisations contre-indiquées**

Donnée non disponible.

**1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité****Adresse**

Certis Europe B.V. - France

5, Rue Galilée

78280 Guyancourt - France

N° de téléphone +33 1 34 91 90 00

N° Fax +33 1 30 43 76 55

e-mail certis@certiseurope.com - www.certiseurope.fr

**Informations relatives à la fiche de données de sécurité**

certis@certiseurope.com

**1.4 Numéro d'appel d'urgence**

ORFILA (INRS) : +33 1 45 42 59 59

Carechem 24 FR: +33 1 72 11 00 03

**RUBRIQUE 2: Identification des dangers****2.1 Classification de la substance ou du mélange****Classification conformément au règlement (CE) n° 1272/2008 (CLP)**

Aquatic Chronic 1; H410

**Informations relatives à la classification**

La classification et l'étiquetage sont basées sur les résultats des études toxicologiques réalisées sur le produit (mélange).

La classification et l'étiquetage en matière de risques pour le milieu aquatique sont basées sur les résultats des études écotoxicologiques réalisées sur le produit (mélange).

Le produit a été classé en utilisant les méthodes mentionnées ci-dessous et décrites à l'Article 9 et les critères spécifiés dans le Règlement (CE) Nr. 1272/2008 :

Dangers physiques: évaluation des données avec l'annexe I, Partie 2

Dangers pour la santé et dangers pour l'environnement: évaluation des données toxicologiques et écotoxicologiques en conformité avec l'Annexe I, Partie 3, 4 et 5.

**2.2 Éléments d'étiquetage****Étiquetage conformément aux critères du règlement (CE) n° 1272/2008 (CLP)****Pictogrammes de danger**

SGH09

**Mention d'avertissement**

Attention

**Mentions de danger**

H410

Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

**Mentions de danger (UE)**

**Nom commercial :** DIFEND EXTRA**Code produit:** GM 115-116 C1557/FR**Version actuelle:** 1.0.3, établi le: 05.08.2021**Version remplacée:** 1.0.2, établi le: 14.10.2020**Région:** FR

EUH208 Contient 1,2-benzisothiazol-3(2H)-one. Peut produire une réaction allergique.  
 EUH401 Respectez les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement.

**Conseils de prudence**

P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection.  
 P391 Recueillir le produit répandu.  
 P501 Éliminer le contenu et l'emballage comme un déchet dangereux conformément à la réglementation en vigueur ou dans une installation d'élimination des déchets agréée.

**2.3 Autres dangers**

Evaluation PBT  
 Les ingrédients du produit sont considérés comme n'étant pas PBT.  
 Evaluation vPvB  
 Les ingrédients du produit sont considérés comme n'étant pas vPvB.

**RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants****3.1 Substances**

Non applicable. Le produit n'est pas une substance.

**3.2 Mélanges****Caractérisation chimique**

Difénoconazole - 25 g/L + Fludioxonil - 25 g/L (FS)

**Composants dangereux**

N°	Dénomination de la substance		Indications complémentaires	
	N° CAS / CE / Index / REACH	Classification (CE) 1272/2008 (CLP)	Concentration	%
1	<b>4-(2,2-difluoro-1,3-benzodioxol-4-yl)-1H-pyrrole-3-carbonitrile</b>			
	131341-86-1 - 608-069-00-4 -	Aquatic Acute 1; H400 Aquatic Chronic 1; H410	< 2,50	% en poids
2	<b>Difénoconazole</b>			
	119446-68-3 - - -	Acute Tox. 4; H302 Aquatic Acute 1; H400 Aquatic Chronic 1; H410	< 2,50	% en poids
3	<b>1,2-benzisothiazol-3(2H)-one</b>			
	2634-33-5 220-120-9 613-088-00-6 -	Acute Tox. 4*; H302 Aquatic Acute 1; H400 Eye Dam. 1; H318 Skin Irrit. 2; H315 Skin Sens. 1; H317	>= 0,05 - < 1,00	% en poids

Pour le texte complet des phrases H et EUH mentionnées: voir rubrique 16  
 (\*, \*\*, \*\*\*, \*\*\*\*) Pour de plus amples détails veuillez consulter l'annexe VI, point 1.2. du règlement CLP (1272/2008)

N°	Note	Limites de concentration spécifiques	Facteur M (aiguë)	Facteur M (chronique)
1	-	-	M = 1	M = 10
3	-	Skin Sens. 1; H317: C >= 0,05%	-	-

**Valeurs d'estimation de la toxicité aiguë (ETA)**

N°	orale	dermale	par inhalation
2	300 mg/kg de poids corporel		

**RUBRIQUE 4: Premiers secours****4.1 Description des premiers secours**

Indications générales

**Nom commercial :** DIFEND EXTRA**Code produit:** GM 115-116 C1557/FR**Version actuelle:** 1.0.3, établi le: 05.08.2021**Version remplacée:** 1.0.2, établi le: 14.10.2020**Région:** FR

En cas de troubles ou de symptômes, éviter de renouveler l'exposition et consulter un médecin (lui montrer si possible l'étiquette et la fiche de données de sécurité). Traiter en fonction des symptômes.

**Après inhalation**

Amener la victime à l'air frais et la maintenir au repos dans une position confortable où elle peut respirer. Consulter un médecin en cas de malaise ou de difficultés respiratoires.

**Après contact cutané**

Enlever les vêtements et chaussures contaminés. Laver la peau à l'eau savonneuse, puis rincer à l'eau chaude. Consulter un médecin en cas d'irritation. Laver les vêtements contaminés avant une nouvelle utilisation.

**Après contact oculaire**

Rincer immédiatement et abondamment les yeux à l'eau, en maintenant la paupière bien ouverte et en protégeant l'oeil non affecté, pendant au moins 15 minutes. Retirer les éventuelles lentilles de contact et continuer de rincer. Consulter un médecin, en cas d'irritation ou de douleur.

**Après ingestion**

Rincer la bouche. Ne pas faire vomir. Consulter immédiatement un médecin.

**4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés**

Donnée non disponible.

**4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires**

Traiter de façon symptomatique, sur le jugement du médecin en fonction des symptômes / réactions du patient.

**RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie****5.1 Moyens d'extinction****Agent d'extinction approprié**

Mousse stable aux alcools; Dioxyde de carbone; Extincteur à poudre; Eau pulvérisée; Sable

**Agent d'extinction non approprié**

Jet d'eau

**5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange**

En cas d'incendie, il peut y avoir un dégagement de: Dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>); Monoxyde de carbone (CO)

**5.3 Conseils aux pompiers**

Les travaux d'extinction, de sauvetage et de nettoyage effectués lors du dégagement de gaz d'incendie ou de combustion sans flamme, doivent être réalisés exclusivement avec un appareil respiratoire autonome. Les résidus d'incendie et l'eau d'extinction contaminée doivent être éliminés conformément à la réglementation locale en vigueur. Porter un vêtement de protection. Refroidir à l'eau les emballages fermés exposés au feu.

**RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle****6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence****Pour les non-secouristes**

Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Porter un équipement de protection individuelle adéquat. Veiller à assurer une aération suffisante. Évacuer et isoler la zone dangereuse et refuser l'entrée aux personnes inutiles et non protégées. Veiller à assurer une aération suffisante.

**Pour les secouristes**

Équipement de protection individuelle - voir la rubrique 8

**6.2 Précautions pour la protection de l'environnement**

Ne pas rejeter dans les canalisations d'égout/les eaux de surface/les eaux souterraines. Le produit ne doit pas parvenir sans contrôle dans la terre/le sous-sol.

**6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage**

Contenir et recueillir le produit déversé avec une matière inerte absorbante (sable, terre, vermiculite ...), puis collecter le tout dans un récipient approprié et étiqueté pour destruction. Éliminer en tant que déchet dangereux, conformément à la réglementation nationale ou locale. (Voir rubrique 13) En cas de déversement important : alerter les autorités et endiguer la zone de déversement pour empêcher tout écoulement dans l'environnement. Récupérer mécaniquement par pompage/aspiration.

**6.4 Référence à d'autres rubriques**

Informations concernant l'élimination : voir rubrique 13. Informations concernant l'équipement de protection

**Nom commercial :** DIFEND EXTRA**Code produit:** GM 115-116 C1557/FR**Version actuelle:** 1.0.3, établi le: 05.08.2021**Version remplacée:** 1.0.2, établi le: 14.10.2020**Région:** FR

individuelle (EPI) voir rubrique 8. Informations concernant la manipulation en toute sécurité : voir rubrique 7.

## RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

### 7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

#### Indications pour l'utilisation en toute sûreté

Assurer une bonne aération des locaux, le cas échéant mettre en place une aspiration mécanique sur le lieu de travail. Porter un équipement de protection individuelle adéquat.

#### Mesures générales de protection et d'hygiène

Tenir à l'écart des aliments/des boissons/des aliments pour animaux. Enlever immédiatement tout vêtement souillé ou éclaboussé. Ne pas inhaler les vapeurs. Ne pas manger, boire ou fumer pendant la manipulation du produit. Nettoyer les gants à l'eau et au savon avant de les retirer. Se laver les mains et le visage avec de l'eau et du savon avant de manger, boire ou fumer. Nettoyer régulièrement les équipements, les locaux et les vêtements de travail. Les tenues de travail doivent rester sur la zone de travail et être entreposées séparément des tenues de ville.

#### Indications pour la protection contre l'incendie et l'explosion

Aucune mesure spéciale n'est nécessaire.

### 7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

#### Mesures techniques et conditions de stockage

Conservé les emballages hermétiquement fermés, à l'abri de l'humidité, dans un endroit frais et bien ventilé. Protéger du gel. Protéger des fortes chaleurs et du rayonnement direct du soleil.

#### Température de stockage recommandée

Valeur 4 - 35 °C

#### Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs

Les emballages entamés doivent être refermés soigneusement et conservés en position verticale. Conservé uniquement dans le récipient d'origine. Le sol doit être incombustible, imperméable et contenir les déversements (aucune sortie vers l'extérieur).

#### Indications concernant le stockage avec d'autres produits

Ne pas stocker en même temps que les aliments, les boissons et les aliments pour animaux.

### 7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

#### Solution sectorielle

Avant toute utilisation, lisez l'étiquette et les informations concernant le produit.

## RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

### 8.1 Paramètres de contrôle

Aucun paramètre à surveiller existant.

### 8.2 Contrôle de l'exposition

#### Contrôles techniques appropriés

Les recommandations suivantes concernant le contrôle de l'exposition / la protection individuelle sont destinées à la fabrication, la formulation et l'emballage. Pour des usages commerciaux et/ou l'usage agricole, consulter l'étiquette du produit. Les douches oculaires et douches de sécurité doivent être placées à proximité des postes de travail. Une ventilation générale / locale (mécanique) des locaux devrait être utilisée afin de contrôler l'atmosphère et de maintenir les concentrations de produit dans l'air à un minimum dans la zone de travail.

#### Équipement de protection individuelle

##### Protection respiratoire

En cas de dépassement des valeurs limites au poste de travail, porter un appareil de respiration homologué à cet effet. Prendre les mesures de protection respiratoire appropriées en cas de formation d'aérosols et de brouillard lorsque les valeurs limites d'exposition professionnelle ne sont pas spécifiées.

##### Protection des yeux / du visage

Lunettes de protection (EN 166)

##### Protection des mains

Utiliser des gants de protection en cas de contact prolongé avec le produit (EN 374). Avant chaque utilisation, le gant de protection doit être testé en fonction de son aptitude spécifique au poste de travail (telles que la résistance mécanique, la compatibilité avec le produit et les propriétés antistatiques). Observer les instructions et les informations du fabricant des gants de protection quant à leur utilisation, le stockage, les soins et le remplacement

**Nom commercial :** DIFEND EXTRA**Code produit:** GM 115-116 C1557/FR**Version actuelle:** 1.0.3, établi le: 05.08.2021**Version remplacée:** 1.0.2, établi le: 14.10.2020**Région:** FR

des gants. Remplacer immédiatement des gants endommagés ou dégradés. Les opérations doivent être conçues de manière à éviter une utilisation permanente des gants de protection.

Matériau approprié caoutchouc nitrile

**Divers**

Vêtements de travail résistants aux produits chimiques. bottes en caoutchouc (EN 13832-3 / EN ISO 20345)

**Contrôle de l'exposition de l'environnement**

Tout déversement dans l'environnement doit être évité. Ne pas contaminer les eaux superficielles et souterraines.

## RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

### 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

<b>Etat d'agrégation</b>	
liquide	
<b>Etat/Couleur</b>	
liquide	
rouge	
<b>Odeur</b>	
caractéristique	
<b>pH</b>	
Valeur	6,86
Concentration	1 %
<b>Point d'ébullition / intervalle d'ébullition</b>	
Donnée non disponible.	
<b>Point de fusion/point de congélation</b>	
Donnée non disponible.	
<b>Température de décomposition</b>	
Donnée non disponible.	
<b>Point d'éclair</b>	
Valeur	> 100 °C
<b>Température d'inflammation</b>	
Valeur	> 400 °C
<b>Propriétés comburantes</b>	
non oxydant	
<b>Propriétés explosives</b>	
Le produit n'est pas explosif.	
<b>Inflammabilité</b>	
Donnée non disponible.	
<b>Limites inférieure d'explosion</b>	
Donnée non disponible.	
<b>Limites supérieure d'explosion</b>	
Donnée non disponible.	
<b>Pression de vapeur</b>	
Donnée non disponible.	
<b>Densité de vapeur relative</b>	
Donnée non disponible.	
<b>Densité relative</b>	
Donnée non disponible.	
<b>Densité</b>	
Valeur	1,04 g/ml

**Nom commercial :** DIFEND EXTRA**Code produit:** GM 115-116 C1557/FR

Version actuelle: 1.0.3, établi le: 05.08.2021

Version remplacée: 1.0.2, établi le: 14.10.2020

Région: FR

Solubilité			
Donnée non disponible.			

Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur log)			
N°	Dénomination de la substance	N° CAS	N° CE
1	Difenoconazole	119446-68-3	-
log Pow		4,36	
Source		Fabricant	

Viscosité			
Donnée non disponible.			

Caractéristiques des particules			
Donnée non disponible.			

## 9.2 Autres informations

Autres informations			
Donnée non disponible.			

## RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

### 10.1 Réactivité

Le produit est stable dans des conditions normales de manipulation et de stockage

### 10.2 Stabilité chimique

Le produit est stable dans des conditions normales de manipulation et de stockage.

### 10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Pas de réaction dangereuse connue dans les conditions normales de manipulation et de stockage.

### 10.4 Conditions à éviter

Protéger des fortes chaleurs et du rayonnement direct du soleil. Protéger du gel.

### 10.5 Matières incompatibles

solutions caustiques fortes; acides forts

### 10.6 Produits de décomposition dangereux

En cas d'incendie, il peut y avoir un dégagement d'oxydes de carbone.

## RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

### 11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

Toxicité orale aiguë			
N°	Nom du produit		
1	DIFEND EXTRA		
DL50	>	2000	mg/kg
Espèces	rat		
Source	Fabricant		

Toxicité dermale aiguë			
N°	Nom du produit		
1	DIFEND EXTRA		
DL50	>	2000	mg/kg
Espèces	rat		
Source	Fabricant		

Toxicité aiguë par inhalation			
N°	Dénomination de la substance	N° CAS	N° CE
1	Difenoconazole	119446-68-3	-
CL50	>	3,3	mg/l
Durée d'exposition	4 h		
Etat d'agrégation	Poussière/Brouillard		
Espèces	rat		
Source	Fabricant		

**Nom commercial :** DIFEND EXTRA**Code produit:** GM 115-116 C1557/FR**Version actuelle:** 1.0.3, établi le: 05.08.2021**Version remplacée:** 1.0.2, établi le: 14.10.2020**Région:** FR

<b>Corrosion cutanée/irritation cutanée</b>	
N°	Nom du produit
1	DIFEND EXTRA
Source Evaluation/Classement	Fabricant Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
<b>Lésions oculaires graves/irritation oculaire</b>	
N°	Nom du produit
1	DIFEND EXTRA
Source Evaluation/Classement	Fabricant Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
<b>Sensibilisation respiratoire ou cutanée</b>	
N°	Nom du produit
1	DIFEND EXTRA
Voie d'exposition	Peau
Source Evaluation/Classement	Fabricant Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
<b>Mutagénicité sur les cellules germinales</b>	
N°	Nom du produit
1	DIFEND EXTRA
Source Evaluation/Classement	Fabricant Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
<b>Toxicité pour la reproduction</b>	
N°	Nom du produit
1	DIFEND EXTRA
Source Evaluation/Classement	Fabricant Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
<b>Cancérogénicité</b>	
N°	Nom du produit
1	DIFEND EXTRA
Source Evaluation/Classement	Fabricant Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
<b>Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique</b>	
N°	Nom du produit
1	DIFEND EXTRA
Source Evaluation/Classement	Fabricant Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
<b>Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition répétée</b>	
N°	Nom du produit
1	DIFEND EXTRA
Source Evaluation/Classement	Fabricant Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
<b>Danger par aspiration</b>	
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.	

**11.2 Informations sur les autres dangers****Propriétés perturbant le système endocrinien**

Donnée non disponible.

**Nom commercial :** DIFEND EXTRA**Code produit:** GM 115-116 C1557/FR**Version actuelle:** 1.0.3, établi le: 05.08.2021**Version remplacée:** 1.0.2, établi le: 14.10.2020**Région:** FR**Autres informations**

Donnée non disponible.

**RUBRIQUE 12: Informations écologiques****12.1 Toxicité**

<b>Toxicité sur les poissons (aigüe)</b>			
N°	Nom du produit		
1	DIFEND EXTRA		
CL50	1	- 10	mg/l
Durée d'exposition		96	h
Espèces	Oncorhynchus mykiss		
Source	Fabricant		

<b>Toxicité sur les poissons (chronique)</b>			
Donnée non disponible.			

<b>Toxicité pour les daphnies (aigüe)</b>			
N°	Nom du produit		
1	DIFEND EXTRA		
CE50	10	- 100	mg/l
Durée d'exposition		48	h
Espèces	Daphnia magna		
Source	Fabricant		

<b>Toxicité pour les daphnies (chronique)</b>			
Donnée non disponible.			

<b>Toxicité pour les algues (aigüe)</b>			
N°	Nom du produit		
1	DIFEND EXTRA		
ErC50	1	- 10	mg/l
Durée d'exposition		72	h
Espèces	Pseudokirchneriella subcapitata		
Source	Fabricant		

<b>Toxicité pour les algues (chronique)</b>			
Donnée non disponible.			

<b>Toxicité sur bactéries</b>			
Donnée non disponible.			

**12.2 Persistance et dégradabilité**

Donnée non disponible.

**12.3 Potentiel de bioaccumulation**

<b>Facteur de bioconcentration (FBC)</b>			
N°	Dénomination de la substance	N° CAS	N° CE
1	Difenoconazole	119446-68-3	-
FBC		330	
Source	Fabricant		

<b>Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur log)</b>			
N°	Dénomination de la substance	N° CAS	N° CE
1	Difenoconazole	119446-68-3	-
log Pow		4,36	
Source	Fabricant		

**12.4 Mobilité dans le sol**

<b>Mobilité dans le sol</b>			
N°	Dénomination de la substance	N° CAS	N° CE
1	Difenoconazole	119446-68-3	-
log Koc		3,58	

**Nom commercial :** DIFEND EXTRA**Code produit:** GM 115-116 C1557/FR**Version actuelle:** 1.0.3, établi le: 05.08.2021**Version remplacée:** 1.0.2, établi le: 14.10.2020**Région:** FR

Source Evaluation/Classement	Fabricant faible mobilité
---------------------------------	------------------------------

**12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB**

Résultats des évaluations PBT et vPvB	
Evaluation PBT	Les ingrédients du produit sont considérés comme n'étant pas PBT.
Evaluation vPvB	Les ingrédients du produit sont considérés comme n'étant pas vPvB.

**12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien**

Donnée non disponible.

**12.7 Autres effets néfastes**

Autres effets néfastes
Aucun autre effet écologique n'est à mentionner spécialement. Voir l'étiquette du produit pour des instructions supplémentaires concernant les mesures de précaution pour l'environnement lors de l'application du produit. Un danger environnemental ne peut pas être exclu dans l'éventualité d'une manipulation ou d'une élimination peu professionnelle.

**12.8 Autres informations**

Autres informations
Tout déversement dans l'environnement doit être évité. Ne pas contaminer les eaux superficielles et souterraines.

**RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination****13.1 Méthodes de traitement des déchets****Produit**

Pour l'élimination des produits non utilisables, conserver le produit dans son emballage d'origine. Interroger votre distributeur partenaire d'A.D.I.VALOR ou faites appel à une entreprise habilitée pour la collecte et l'élimination des déchets dangereux.

**Emballage**

Réemploi de l'emballage interdit. Pour les emballages jusqu'à 25L : Lors de l'utilisation du produit, bien vider et rincer le bidon en veillant à éliminer l'eau de rinçage conformément à la réglementation en vigueur. Apporter les emballages ouverts, rincés et égouttés à votre distributeur partenaire d'A.D.I.VALOR ou à un autre service de collecte spécifique. Pour les emballages au-delà de 25L : Apporter les emballages vidés et fermés à votre distributeur partenaire d'A.D.I.VALOR ou à un autre service de collecte spécifique.

**RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport****14.1 Transport ADR/RID/ADN**

Classe	9
Code de classification	M6
Groupe d'emballage	III
N° d'identification de danger	90
Numéro ONU	UN3082
Nom technique	MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A.
Sources de danger	4-(2,2- difluoro-1,3-benzodioxol- 4-yl)-1H-pyrrole-3-carbonitrile Difenoconazole
Code de restriction en tunnels	-
Étiquette	9
Marque "matière dangereuse pour l'environnement"	Signe conventionnel "poisson et arbre"

**14.2 Transport IMDG**

Classe	9
Groupe d'emballage	III
Numéro ONU	UN3082
Nom et description	ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, LIQUID, N.O.S.
Sources de danger	4-(2,2- difluoro-1,3-benzodioxol- 4-yl)-1H-pyrrole-3-carbonitrile Difenoconazole

**Nom commercial :** DIFEND EXTRA**Code produit:** GM 115-116 C1557/FR**Version actuelle:** 1.0.3, établi le: 05.08.2021**Version remplacée:** 1.0.2, établi le: 14.10.2020**Région:** FR

EmS	F-A, S-F
Étiquettes	9
Marque "matière dangereuse pour l'environnement"	Signe conventionnel "poisson et arbre"

**14.3 Transport ICAO-TI / IATA**

Classe	9
Groupe d'emballage	III
Numéro ONU	UN3082
Nom et description	Environmentally hazardous substance, liquid, n.o.s.
Sources de danger	4-(2,2- difluoro-1,3-benzodioxol- 4-yl)-1H-pyrrole-3-carbonitrile Difenoconazole
Étiquettes	9
Marque "matière dangereuse pour l'environnement"	Signe conventionnel "poisson et arbre"

**14.4 Autres informations**

Donnée non disponible.

**14.5 Dangers pour l'environnement**

Informations sur les risques pour l'environnement, si pertinents, voir 14.1 - 14.3.

**14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur**

Donnée non disponible.

**14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI**

Non pertinent

**RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation****15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement****Règlements UE****Règlement (CE) n o 1907/2006 (REACH) Annexe XIV ( Liste des substances soumises à autorisation)**

D'après toutes les données disponibles et/ou conformément aux informations fournies par les fournisseurs en amont, le produit ne contient aucune substance considérée comme soumise à l'obligation d'autorisation incluse à l'annexe XIV (liste des substances soumises à autorisation) du Règlement Reach (CE) 1907/2006.

**Liste des substances candidates REACH dites extrêmement préoccupantes (SVHC) à soumettre à la procédure d'homologation**

D'après toutes les données disponibles et/ou conformément aux informations fournies par les sous-traitants,, le produit ne contient pas de substances considérées des substances à inclure à l'annexe XIV (liste, voire classement des substances soumises à une autorisation) selon les articles 57 et 59 du règlement REACH (CE) 1907/2006.

**Règlement (CE) n o 1907/2006 (REACH) Annexe XVII: RESTRICTIONS APPLICABLES À LA FABRICATION, LA MISE SUR LE MARCHÉ ET L'UTILISATION DE CERTAINES SUBSTANCES ET PRÉPARATIONS DANGEREUSES ET DE CERTAINS ARTICLES DANGEREUX**

Le produit est soumis à restriction selon l'annexe XVII du règlement REACH (CE) 1907/2006 .	N° 3
---	------

**DIRECTIVE 2012/18/UE concernant la maîtrise des dangers liés aux accidents majeurs impliquant des substances dangereuses**

Le produit est soumis à l'annexe I, partie 1, catégorie de danger :	E1
---	----

**Autres prescriptions**

Les prescriptions nationales en matière sanitaire et de prévention des accidents ou de maladies professionnelles s'appliquent lors de l'utilisation du produit.

**Prescriptions nationales****Autres prescriptions**

Directives nationales

Nomenclature des installations

**Nom commercial :** DIFEND EXTRA**Code produit:** GM 115-116 C1557/FR**Version actuelle:** 1.0.3, établi le: 05.08.2021**Version remplacée:** 1.0.2, établi le: 14.10.2020**Région:** FR

classées pour la protection de l'environnement (ICPE, France) : N°4510 (Directive Seveso 3).

## 15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Une évaluation de la sécurité chimique n'est pas exigée pour ce produit. Le mélange est évalué dans le cadre des dispositions du Règlement (CE) 1107/2009.

## RUBRIQUE 16: Autres informations

### Sources des données utilisées pour l'établissement de la fiche:

Règlement (CE) no 1907/2006 (REACH), 1272/2008 (CLP) dans sa version respective actuellement en vigueur.

Directives 2000/39/CE, 2006/15/CE, 2009/161/UE, (UE) 2017/164.

Listes nationales sur les valeurs limites pour l'air applicables dans les différents pays dans leurs versions respectives actuellement en vigueur.

Règlements sur les transports d'après ADR, RID, IMDG, IATA dans leurs versions respectives actuellement en vigueur.

Les sources de données évaluées pour la détermination des données physiques, toxicologiques et écotoxicologiques sont indiquées dans les sections respectives.

### Texte intégral des phrases H et EUH mentionnées aux sections 2 et 3 (si non cité dans ces sections).

H302	Nocif en cas d'ingestion.
H315	Provoque une irritation cutanée.
H317	Peut provoquer une allergie cutanée.
H318	Provoque de graves lésions des yeux.
H400	Très toxique pour les organismes aquatiques.

### Service ayant établi cette fiche de données de sécurité

UMCO GmbH

Georg-Wilhelm-Str. 187, D-21107 Hamburg

Tel.: +49 40 / 555 546 300 Fax: +49 40 / 555 546 357 e-mail: umco@umco.de

Cette fiche de données de sécurité complète les notices techniques d'utilisation mais ne les remplace pas. Les renseignements qu'elle contient sont basés sur l'état de nos connaissances actuelles, relatives au produit concerné pour les seuls besoins de la santé, de la sécurité et de l'environnement, à la date indiquée. Ils sont donnés de bonne foi. L'attention des utilisateurs est en outre attirée sur les risques éventuellement encourus lorsqu'un produit est utilisé à d'autres usages que ceux pour lesquels il est conçu. Elle ne dispense en aucun cas l'utilisateur de connaître et d'appliquer l'ensemble des textes réglementant son activité. Il prendra sous sa seule responsabilité les précautions liées à l'utilisation qu'il fait du produit. L'ensemble des prescriptions réglementaires mentionnées a simplement pour but d'aider le destinataire à remplir les obligations qui lui incombent lors de l'utilisation du produit dangereux. Cette énumération ne doit pas être considérée comme exhaustive et n'exonère pas le destinataire de s'assurer qu'éventuellement d'autres obligations ne lui incombent en raison de textes autres que ceux cités concernant la détention et la manipulation du produit pour lesquelles il est seul responsable.

### Modifications / suppléments:

Les modifications par rapport à l'édition précédente sont indiquées à gauche de la page.

Le présent document est protégé par la loi sur les droits d'auteur. Toute altération ou reproduction nécessite l'accord explicite préalable de la société UMCO GmbH.

Prod-ID 755893